

L1

GÉO



UFR Géographie

LICENCE

Parcours

GÉOGRAPHIE

Réussir en licence

Encadrement pédagogique du cursus de géographie

Lors de leur arrivée au Centre Pierre Mendès-France (PMF), les étudiants de 1^{ère} année de licence de géographie sont encadrés par une **équipe pédagogique** constituée d'enseignants-chercheurs et qui s'articule notamment autour :

- d'un **responsable de diplôme** : coordinateur de l'équipe, il préside les jurys de délibérations semestriels et annuels et prend les décisions relatives aux procédures administratives ou aux cas de figure exceptionnels. Il est présent régulièrement dans les locaux du Centre PMF.

- d'un **responsable d'année** : il assure l'encadrement des étudiants de 1^{ère} année et il aide le responsable de diplôme dans ses prises de décision, en particulier au cours des délibérations de fin de semestre et d'année, pour l'attribution éventuelle des points de jury et des mentions. Il organise en début d'année une réunion pour rappeler son rôle et les modalités de fonctionnement de ses relations avec les étudiants. Il reste l'interlocuteur privilégié des étudiants dont il est responsable, pour répondre à leurs interrogations pédagogiques (questions de réorientation, conseils en matière de méthodes de travail...) et, notamment en cas de difficultés d'ordre social ou personnel, pour les aider à contacter les différents services (sociaux, pédagogiques, médicaux) présents à l'Université Paris 1.

Les noms et coordonnées de ces deux responsables sont mentionnés à la fin de cette brochure.

Pour les aider à réussir leur 1^{ère} année de licence, les étudiants disposent par ailleurs d'un accès quotidien au **tutorat**. Les tuteurs sont eux-mêmes des étudiants de l'UFR de géographie, inscrits en Licence 3 ou en Master, chargés d'apporter une aide méthodologique aux étudiants de 1^{ère} année. Ils assurent des permanences quotidiennes au 16^{ème} étage du Centre PMF, en **salle C 1604**. Ils ont pour principales fonctions de ré-expliquer des points particuliers des cours que les étudiants auraient mal compris, de les encadrer dans la réalisation des travaux demandés par les enseignants, de proposer des conseils pour améliorer leurs méthodes de travail. Pour plus d'efficacité pédagogique, chaque tuteur a un « profil scientifique » clairement précisé indiquant dans quel domaine il est le mieux à même d'aider les étudiants. Le planning de permanence du tutorat est affiché dans les vitrines d'informations aux 7^{ème} et 12^{ème} étages et indiqué sur l'EPI du tutorat, accessible depuis le portail pédagogique : <http://cours.univ-paris1.fr/fixe/08-geographie> (*Nota bene* : les autres disciplines du parcours des étudiants de géographie - histoire, économie, philosophie... - proposent également du tutorat).

Charte de l'étudiant de licence de géographie

L'équipe pédagogique de la licence de géographie est à la disposition des étudiants pour leur permettre une meilleure intégration au monde universitaire, une prise de contact rapide avec les différents services d'aide et d'orientation du Centre Pierre Mendès-France, et surtout le bon déroulement de leur cursus. Elle regroupe l'ensemble des enseignants intervenant dans les Cours Magistraux et les Travaux Dirigés autour du responsable de diplôme et du responsable d'année. Ce dernier assure en particulier le suivi et l'intégration des étudiants *via* des entretiens personnalisés sur leur parcours pédagogique.

Afin de faciliter sa progression, il est proposé à chaque étudiant de suivre les conseils de cette équipe pédagogique et de s'appuyer sur les tuteurs qui sont à sa disposition. Au cours de l'année, des bilans de parcours peuvent être effectués à la demande d'un étudiant ou de l'équipe pédagogique. **Lorsqu'un entretien est demandé par le responsable d'année ou le responsable de diplôme, il revêt un caractère obligatoire.** L'attitude d'un étudiant face à l'action de suivi qui lui est proposée sera prise en considération dans l'attribution d'éventuels points de jury et de mentions lors des délibérations de fin d'année.

Il est par ailleurs entendu que les étudiants s'engagent à suivre les enseignements qui leur sont proposés, ***l'assiduité aux séances de Cours Magistral et de Travaux Dirigés étant obligatoire pour tous les étudiants inscrits en contrôle continu.*** Ils s'engagent également à respecter un certain nombre de règles élémentaires de conduite, sans lesquelles l'Université ne saurait fonctionner correctement : arriver à l'heure en cours, faire le travail demandé par les enseignants, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Tout étudiant inscrit en licence de géographie est considéré avoir pris connaissance de cette charte et en avoir accepté le contenu.

Structure de la 1^{ère} année de licence de géographie

Comme tous les cursus universitaires, la 1^{ère} année de licence de géographie se déroule en **deux semestres**. Dans le cadre de l'harmonisation européenne, un semestre vaut 30 ECTS (European Credit Transfer System) : ces crédits facilitent la mobilité nationale et internationale des étudiants et les échanges entre Universités de différents pays.

Chaque semestre de la 1^{ère} année est composé de **quatre Unités d'Enseignements (UE)** intitulées : Connaissances fondamentales (UE1), Compétences fondamentales (UE2), Pré-professionnalisation (UE3) et Connaissances optionnelles (UE4). Chaque UE est affectée d'un coefficient spécifique proportionnel au nombre d'ECTS qu'elle vaut.

Les UE comptent chacune **un ou plusieurs Eléments Pédagogiques (EP)**. Ceux-ci correspondent concrètement aux **matières enseignées**. Chaque matière est affectée d'un coefficient spécifique proportionnel au nombre d'ECTS qu'elle vaut. Elle est déclinée soit sous forme d'un Cours Magistral exclusivement (certaines sciences connexes), soit en Travaux Dirigés uniquement (comme l'enseignement de *Langue*) ou bien encore dans le cadre d'un Cours Magistral articulé à des Travaux Dirigés (toutes les Connaissances fondamentales notamment). Les matières présentent des volumes horaires variés.

Les matières enseignées, coefficients, volumes horaires de CM et/ou de TD et crédits sont récapitulés dans le tableau ci-dessous (les coefficients et ECTS des UE n'ont pas été reportés dans les tableaux : pour chaque UE, ils correspondent au total des coefficients et ECTS des EP qui les composent).

Maquette de la 1^{ère} année de licence de géographie

Sem. 1	Coeff	Intitulé des matières enseignées	CM	TD	Total	ECTS
UE1	0,5	Introduction à la géo. physique & aux enjeux environnementaux	12	26	38	5
	0,5	Paysages et territoires	12	26	38	5
UE2	0,3	Méthodes de travail et TICE		26	26	3
	0,3	Culture générale	26		26	3
	0,2	Langue		18	18	2
UE3	0,4	Initiation au diagnostic territorial		26	26	4
UE4	0,4	Histoire contemporaine	19,5	19,5	39	4
	0,4	Science connexe	13/39	13/0	26/39	4
Sem. 1					237/250	30
Sem. 2	Coeff	Intitulé des matières enseignées	CM	TD	Total	ECTS
UE1	0,5	Fonctionnement des systèmes climatiques	12	26	38	5
	0,5	Sociétés et activités locales	12	26	38	5
UE2	0,3	Méthodes de travail et TICE		26	26	3
	0,3	Culture générale		26	26	3
	0,2	Langue vivante		18	18	2
UE3	0,4	Initiation au diagnostic territorial		26	26	4
UE4	0,4	Histoire moderne ou contemporaine	26	39	65	4
	0,4	Science connexe	13/39	13/0	26/39	4
Sem. 2					263/276	30
	-	Certification Informatique et Internet (C2i) (obligatoire)	En autonomie sur l'EPI			-
LIC. 1					500/526	60

Nota bene : Les volumes horaires des sciences connexes étant variables, le volume horaire total des deux semestres et de l'année varie entre un minimum et un maximum. Le volume horaire est toujours donné pour la durée du semestre. Rapporté au nombre de semaines qui composent les semestres et l'année, **le planning hebdomadaire moyen annuel correspond à environ 20h effectives d'enseignements (au moins) et 21h (au plus)**.

Supports et formations numériques

L'Environnement Numérique de Travail (ENT)

L'ENT <http://ent.univ-paris1.fr/> permet aux étudiants d'accéder à leur espace personnel de stockage, à des espaces partagés (bureau virtuel, documents en ligne), à l'annuaire des étudiants-enseignants-personnels-instances de l'Université, aux services pédagogiques (Espaces Pédagogiques Interactifs-EPI, plate-forme de formation), et de consulter leurs dates d'examens, leurs notes et résultats, leur dossier de scolarité et leur compte lecteur en bibliothèque. Un *Guide des usages du numérique* est disponible au bureau B0702.

La messagerie personnelle @etu.univ-paris1.fr

Il est essentiel d'activer la messagerie personnelle @etu.univ-paris1.fr pour se connecter aux services numériques proposés par l'Université et pour recevoir les informations envoyées par l'UFR ou les informations relatives aux sessions d'examens. L'usage de cette messagerie est systématique dans le cadre des enseignements, des relations avec les enseignants et l'administration.

Procédure d'activation de la messagerie @etu.univ-paris1.fr

Se connecter à l'ENT sur <http://ent.univ-paris1.fr/>

Sélectionner « activation de votre compte »

Compléter les champs avec la carte d'étudiant (login, numéro de dossier, date de naissance)

Cliquer sur « j'accepte la charte et j'active ma boîte »

Affichage de l'identifiant, du mot de passe et de l'adresse courriel

La procédure peut être refaite en cas de perte du mot de passe

L'Inscription Pédagogique numérique (IP Web)

Cette inscription pédagogique numérique est obligatoire quel que soit le mode de contrôle des connaissances choisi pour pouvoir passer les examens de tous les enseignements, lors des deux sessions. Le service IP Web permet aux étudiants de s'inscrire pédagogiquement dans les enseignements (CM et TD) après leur inscription administrative. A cette occasion, ils choisissent les groupes de Travaux Dirigés auxquels ils souhaitent être affectés. Ce service leur permet de valider leur inscription pédagogique de façon complète, de visualiser leur contrat pédagogique et de l'imprimer.

Une fois les droits administratifs réglés, les étudiants, munis de leur carte d'étudiant et du certificat délivré par le service des inscriptions administratives où figure le login, se connectent à IP Web pour procéder à leur inscription pédagogique. **Aucun accès à IP Web n'est possible tant que l'inscription (ou la réinscription) administrative n'a pas été effectuée.** Le nombre de connexions simultanées peut momentanément empêcher l'accès à IP Web.

Pour limiter le temps de connexion, il est préférable d'établir au préalable son emploi du temps. Les étudiants doivent vérifier, avec la page des horaires et le contrat pédagogique qu'il n'y a pas de chevauchement entre leurs CM et TD. Si tel est le cas, ils peuvent recommencer l'opération. Les horaires mis à jour sont disponibles sur : <http://www.univ-paris1.fr/services/coordination-des-sciences-humaines/>.

Rappels : **Le choix de l'examen terminal est dérogatoire. Les étudiants qui n'auront pas procédé à leur inscription pédagogique numérique ne pourront en aucun cas passer les examens.**

Procédure d'inscription pédagogique IP Web

Se connecter sur <http://ipweb.univ-paris1.fr/>

Saisir le nom d'utilisateur (login ou identifiant) puis le mot de passe

Vérifier/modifier l'adresse permanente


Cliquer sur « continuer »

Affichage de « inscription aux éléments » et de la légende (carré orange = choix)

Vérifier que le cursus affiché correspond au choix initial (si non, contacter le secrétariat)

Cliquer sur « continuer » : le semestre s'affiche

Cliquez sur « continuer » : la liste des groupes de TD s'affiche

Choisir un TD par matière (carré orange) (Les TD précédés du symbole  sont complets : en ce cas, choisir un autre TD en veillant aux chevauchements éventuels sur l'emploi du temps)

Cliquer sur « continuer » : un tableau recense les enseignements et les groupes de TD choisis

Cliquez sur « valider inscription » (En cas d'erreur d'emploi du temps, cliquez sur « modifier inscription »)

Cliquer sur « contrat pédagogique » pour sauvegarder et imprimer le contrat pédagogique

(Le **contrat pédagogique** doit être présenté au secrétariat pour toute modification ou contestation)

Le Certificat Informatique et Internet (C2i)

En plus de la licence, les étudiants de géographie doivent valider le **Certificat Informatique et Internet**. Institué par la circulaire n°2002-106 du 30 avril 2002 (BO n°19 du 9 mai 2002), le **C2i niveau 1 atteste des compétences**, répertoriées dans un référentiel national, acquises par les étudiants de licence, dans la maîtrise de la recherche d'informations, le droit de l'internet, la sécurisation et l'archivage et les logiciels bureautiques.

Le C2i facilite la poursuite des études supérieures (il est demandé pour l'admission dans certains Masters et concours), la réussite au concours d'entrée en ESPE (il permet d'obtenir des points supplémentaires) et l'insertion professionnelle (le C2i est un plus dans un CV).

Ce certificat est obligatoire dans le cadre de la licence de géographie. Le C2i doit être présenté pendant la 1^{ère} année de licence. Les dérogations doivent être motivées et sont exceptionnelles.

L'UFR de géographie offre aux étudiants une formation en ligne pour l'obtention du C2i. L'Espace Pédagogique Interactif C2i propose des exercices, des questionnaires à choix multiples (QCM), des corrigés. Il est accessible depuis le portail pédagogique de l'UFR : <http://cours.univ-paris1.fr/fixe/08-geographie>. Il prépare les étudiants aux épreuves pratique et théorique du certificat.

Pour obtenir le C2i, les étudiants doivent impérativement se présenter aux épreuves pendant la même année universitaire. Les modalités d'évaluation du C2i sont définies par le SUN (Service des Usages Numériques – 8^{ème} étage, tour A). Traditionnellement, les épreuves ont lieu au mois de mai, aux alentours de la seconde session d'examen. Si la note moyenne est égale ou supérieure à 10/20, le Certificat Informatique et Internet est alors validé.

Les Espaces Pédagogiques Interactifs (EPI)

A chaque CM et à chaque groupe de TD de la licence de géographie est associé un EPI. Il s'agit d'un site pédagogique sur lequel le chargé d'enseignement peut placer des documents relatifs à son cours (diaporama, bibliographie...), poster des annonces à l'attention des étudiants, voire solliciter leur participation en ligne à des activités (forum, wiki, interface de rendu de devoirs...). Il est essentiel de les consulter chaque semaine.

C'est l'inscription pédagogique aux CM et aux groupes de TD (via IP WEB) qui donne accès automatiquement aux EPI correspondants. Le portail pédagogique <http://cours.univ-paris1.fr/fixe/08-geographie> est la meilleure porte d'entrée vers l'ensemble des EPI de l'UFR de Géographie.

Descriptifs des enseignements du 1^{er} semestre

Introduction à la géographie physique et aux enjeux environnementaux

Cet enseignement vise à faire découvrir, à introduire et à montrer l'importance des milieux naturels dans les composantes des espaces et des territoires à différentes échelles. Il aborde les questions environnementales et de géographie physique par quelques grands enjeux : le réchauffement planétaire, les cyclones tropicaux, les tsunamis de 2004 dans l'Océan indien, à Fukushima en 2011, la perte en biodiversité et la question des services rendus par la nature... Pour ce faire, il traite des grands thèmes environnementaux à l'échelle du monde mais aussi des exemples concrets et attractifs à une échelle locale. L'objectif est de mettre en évidence les spécificités de la Terre qui est, par différence avec les autres planètes, caractérisée par une tectonique des plaques, une atmosphère, une masse océanique, une biosphère et une espèce humaine au rôle déterminant.

Le CM aborde plutôt ces questions aux échelles globales, celles de la planète, même si des exemples régionaux sont pris pour illustrer le cours. Les TD sont l'occasion d'analyser des cas plus précis à une échelle plus fine, à l'aide de documents.

Cet enseignement ne nécessite pas de pré-requis particulier, toutefois, comme il aborde les questions concernant les milieux naturels à la surface de la Terre, des notions élémentaires de sciences de la nature, de physique et de chimie seront considérées comme connues.

Paysages et territoires

Cet enseignement constitue une introduction à la géographie humaine qui débute par la lecture des paysages, ces derniers étant considérés comme des sources d'information géographique sur les territoires formés par les sociétés humaines à différentes échelles. Le CM aborde la question des limites de ces territoires, des frontières mais aussi des subdivisions, des maillages, des organisations centre-périphérie... Les TD valorisent l'échelle locale de l'analyse, et notamment la maille communale dans le contexte français. Ils insistent sur la lecture des documents de base de la géographie (en particulier la carte topographique) et, *via* la réalisation d'un dossier sur une commune choisie, ils ont pour objectif de faire acquérir aux étudiants un véritable savoir-faire dans le domaine du diagnostic paysager et territorial au niveau local.

Unité d'Enseignement 1

Connaissances fondamentales

Deux matières obligatoires

Introduction à la géographie physique et aux enjeux environnementaux

12h CM et 26h TD

5 ECTS

Coefficient 0,5

Paysages et territoires

12h CM et 26h TD

5 ECTS

Coefficient 0,5

Culture générale

Située au croisement de nombreuses disciplines, la géographie n'est plus aujourd'hui une simple description de la Terre. Elle permet de rendre compte des évolutions du monde en utilisant des concepts, des sources et des outils originaux. Elle est au centre de la culture générale et du bagage intellectuel nécessaire à toute personne intéressée par les réalités contemporaines. Dans ce cours, sont donc présentés les différents visages de l'information géographique et les méthodes qui permettent de traiter et de représenter l'information spatialisée. On situe la géographie parmi les sciences sociales. Enfin, on montre quel peut être l'apport de l'approche géographique à l'étude de quelques grandes questions contemporaines : les relations entre identité et territoire, l'Europe, les très grandes villes dans la mondialisation, le réchauffement climatique, etc.

Unité d'Enseignement 2

Compétences fondamentales

Trois matières obligatoires

Culture générale

26h CM

3 ECTS

Coefficient 0,3

Méthodes de travail et TICE

26h TD

3 ECTS

Coefficient 0,3

Langue

18h TD

2 ECTS

Coefficient 0,2

Méthodes de travail et TICE

Ces TD visent à l'acquisition des méthodes indispensables à la lecture, au traitement et à la représentation de l'information géographique numérique, sous la forme la plus simple d'une distribution statistique. En cela, ils constituent une initiation à la statistique descriptive univariée (valeurs centrales, dispersion, discrétisation) et à la cartographie thématique (cartes en cercles proportionnels et cartes choroplèthes). Les méthodes sont mises en œuvre au moyen du tableur Excel, du logiciel de cartographie automatique Philcarto et du logiciel de dessin vectoriel Inkscape.

Langue

Le Département des Langues dispense les enseignements de langues. Les étudiants de géographie peuvent choisir entre les langues suivantes : Allemand – Anglais – Arabe – Chinois – Espagnol – Français Langue Etrangère – Italien – Japonais – Portugais – Russe. Ils décident en toute responsabilité du niveau de langue qu'ils souhaitent suivre : pour les aider à faire leur choix, ce département propose un test de niveau auto-corrigé. Les enseignements de langue ont lieu dans les locaux du Centre PMF. Pour tout renseignement, les étudiants doivent s'adresser au bureau A 0706, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h, consulter le site <http://www.univ-paris1.fr/ufr/sgel/>.

Initiation au diagnostic territorial

Cet enseignement est une introduction aux principaux savoir-faire du géographe ; il permet de faire le lien entre les enseignements théoriques et la pratique concrète de la géographie, en particulier la pratique du terrain qui en constitue un des fondements. En conséquence, quatre à cinq sorties de trois heures dans divers sites de la région parisienne alterneront avec les séances en salle. Chaque groupe de TD est limité à 18 étudiants et encadré par deux enseignants aux spécialisations différentes, afin de favoriser les échanges et la diversité des thèmes abordés.

Ce semestre est dédié à l'acquisition des compétences relevant de l'observation sur le terrain : la localisation, l'orientation et l'utilisation des cartes topographiques ; la capacité à utiliser cartes et photographies aériennes pour analyser un paysage lors d'une sortie ; les méthodes de description et d'identification des formes et des processus observables. Les séances familiarisent les étudiants avec une large palette de méthodes de géographie humaine et physique, et les initient aux techniques permettant de restituer les observations : réalisation de croquis, de cartes de synthèse, tenue d'un carnet de terrain, utilisation de la photographie. Ces méthodes d'observation géographique sont présentées et pratiquées dans plusieurs contextes géographiques ou types d'espaces : forêt, milieu fluvial, zone urbaine résidentielle, zone industrielle ou récréative.

Attention : les sorties étant d'une durée minimale de trois heures et éloignées du Centre PMF, les étudiants devront tenir compte de cette donnée en constituant leur emploi du temps.

Unité d'Enseignement 3 Pré-professionnalisation

Une matière obligatoire

Initiation au diagnostic territorial

26h TD

4 ECTS

Coefficient 0,4

Unité d'Enseignement 4
Connaissances optionnelles

Deux matières obligatoires

Histoire contemporaine
19h30 CM et 19h30 TD
4 ECTS
Coefficient 0,4

Science connexe
Horaires variables
4 ECTS
Coefficient 0,4

Histoire contemporaine

Cet enseignement, composé d'un cours magistral et de travaux dirigés, est spécifiquement conçu pour les étudiants de géographie. Selon les années et les intervenants, son contenu varie mais reste centré sur l'histoire contemporaine générale récente des pays développés.

Science connexe

Les étudiants peuvent choisir une science connexe parmi les propositions suivantes, dont les volumes horaires sont très variables :

Histoire de l'art-Archéologie : 19,5h CM-19,5h TD (=39h)

Sciences économiques : 26h CM (=26h)

Sciences sociales : 19,5h CM-19,5h TD (=39h)

Philosophie : 13h CM-13h TD (=26h)

Droit découverte : 39h CM (=39h)

(Attention : les enseignements de droit se déroulent dans les locaux du Centre René Cassin, situé à une demi-heure de bus du Centre PMF)

Sport : choix entre une trentaine de sports différents par l'UEFAPS, informations accessibles au bureau C 0801, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h, ou sur le site sur <http://uefaps.univ-paris1.fr/>)

(Attention : les sports sont pratiqués dans des locaux *ad hoc* qui peuvent être très éloignés du Centre PMF)

Descriptifs des enseignements du 2nd semestre

Fonctionnement des systèmes climatiques

L'enseignement de climatologie vise à comprendre les grands mécanismes qui expliquent la répartition et la dynamique des climats : bilan radiatif, circulation atmosphérique... L'approche choisie est résolument multi-scalaire, traitant aussi bien des mécanismes planétaires que des climats locaux, voire des microclimats. L'objectif est de mieux comprendre les grands enjeux actuels pour les sociétés : réchauffement climatique, risques climatiques, potentialités.

Le CM s'appuie sur des TD dans lesquels sont étudiés :

- les documents de base de la climatologie (bulletin météorologique, cartes climatiques, diagrammes),
- des exemples précis de situations climatiques ayant des impacts forts sur les sociétés : sécheresse, aridification, tempêtes...

Unité d'Enseignement 1

Connaissances fondamentales

Deux matières obligatoires

Fonctionnement des systèmes climatiques

12h CM et 26h TD

5 ECTS

Coefficient 0,5

Sociétés et activités locales

12h CM et 26h TD

5 ECTS

Coefficient 0,5

Sociétés et activités locales

Ce cours prolonge l'enseignement *Paysages et territoires* du 1^{er} semestre. Il aborde, toujours dans le contexte français, l'étude des territoires, en élargissant les sources d'information aux données démographiques, sociales et économiques. Le CM aborde les dynamiques démographiques, et notamment migratoires, de l'espace français, les transformations touchant aux villes (métropolisation, périurbanisation), les formes de division sociale des espaces et les mutations du système productif, en insistant sur le secteur industriel. Les TD déclinent, à travers de nombreux exemples de communes françaises, l'étude de ces transformations spatiales, tant urbaines que rurales. En utilisant les données fournies par l'INSEE et d'autres sources d'information diversifiées, les étudiants réalisent sur une commune choisie un dossier privilégiant l'analyse sociale et économique pour rendre compte des enjeux d'aménagement et de développement local.

Unité d'Enseignement 2

Compétences fondamentales

Trois matières obligatoires

Culture générale

26h TD

3 ECTS

Coefficient 0,3

Méthodes de travail et TICE

26h TD

3 ECTS

Coefficient 0,3

Langue

18h TD

2 ECTS

Coefficient 0,2

Culture générale

Cet enseignement consiste en un travail d'analyse de dossiers de presse relatifs à des événements récents. Ces dossiers sont constitués essentiellement à partir de sources grand-public (journaux hebdomadaires et quotidiens, magazines...) en fonction de l'intérêt de l'approche géographique qu'ils présentent. Ils sont destinés à faire comprendre des questions d'actualité relatives à des thèmes classiques (protection de l'environnement, risques naturels et industriels, travail agricole, ségrégations urbaines...). Les étudiants sont amenés à commenter les documents fournis et à produire, à partir d'eux, leurs propres informations et lectures géographiques. La lecture régulière de la presse est donc vivement recommandée.

Méthodes de travail et TICE

Ces TD poursuivent l'exploration des méthodes de traitements et de représentations de l'information géographique. Les sources statistiques numériques sont traitées dans l'optique d'une approche comparative (collection de cartes choroplèthes, combinaison des variables visuelles valeur et taille). Les TD abordent également la question de la qualité de l'information géographique, à travers l'exploitation de sources numériques en accès libre sur internet (données statistiques, données au format vectoriel et données au format raster). Les méthodes sont mises en œuvre au moyen du tableur Excel, du logiciel de cartographie automatique Philcarto et du logiciel de dessin vectoriel Inkscape.

Langue

Les enseignements de langues peuvent être choisis parmi les propositions suivantes : Allemand – Anglais – Arabe – Chinois – Espagnol – Français Langue Etrangère – Italien – Japonais – Portugais – Russe.

Unité d'Enseignement 3
Pré-professionnalisation

Une matière obligatoire

Initiation au diagnostic territorial
26h TD
4 ECTS
Coefficient 0,4

Initiation au diagnostic territorial

Cet enseignement, qui privilégie le lien entre les enseignements théoriques de la géographie et la pratique du terrain, alterne quatre à cinq sorties de trois heures dans divers sites de la région parisienne avec des séances en salle. Chaque groupe de TD est limité à 18 étudiants et encadré par deux enseignants aux spécialisations différentes.

Ce semestre est dédié à l'utilisation et à l'analyse des bases de données sur les territoires et l'environnement, des plus simples (GoogleEarth, Géoportail...) aux plus complexes (risques naturels, pollution...). Dans la pratique du géographe, il est de plus en plus fréquent de recourir à ce type de sources, et il est nécessaire de comprendre comment elles ont été conçues, comment l'information qu'elles contiennent a été collectée, et comment elle peut être utilisée dans un raisonnement géographique. Par ailleurs, il est également important de savoir critiquer une base de données, en repérant les éventuelles erreurs qu'elle contient, afin de ne pas l'utiliser de façon erronée.

Cet apprentissage se fait principalement en confrontant quelques bases de données, de nature aussi bien socio-économiques qu'environnementales, avec les observations de terrain, par exemple en comparant une base de données sur le trafic routier avec l'observation des flux automobiles sur un site donné. Les compétences en matière d'observation acquises précédemment sont ainsi combinées à de nouvelles techniques de sélection et d'analyse de données.

Histoire moderne ou Histoire contemporaine

Les étudiants choisissent un enseignement dans l'une de ces deux périodes historiques.

Pour l'histoire contemporaine, le thème porte sur *les relations internationales au XX^{ème} siècle : systèmes mondiaux et dynamiques transnationales (1890-2010)*. Cet enseignement vise quatre objectifs principaux : faire comprendre la notion de « relations internationales » appréhendées au sens large, c'est-à-dire aussi bien les relations interétatiques que les relations entre les peuples, les économies, les sociétés ; décrire et analyser les systèmes internationaux qui se succèdent pendant ce long XX^{ème} siècle avec les trois ruptures majeures constituées par la Seconde Guerre mondiale, la crise des années 1970 et les bouleversements de 1989-1991 ; mettre en perspective historique les dynamiques transnationales ; et « raconter une histoire », celle des acteurs qui ont compté.

Pour l'histoire moderne, la question traitée est *la France en Europe, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles*. Cet enseignement présente la situation de la France dans la géopolitique européenne au cours de cette période : rivalité avec la monarchie espagnole, affirmation de l'hégémonie française, rivalité avec l'Angleterre... Par ailleurs, il s'attache aussi à montrer comment la France fut touchée par des phénomènes européens qui la dépassent comme les grands courants culturels et religieux de la Renaissance ou de l'Europe des Lumières.

Unité d'Enseignement 4

Connaissances optionnelles

Deux matières obligatoires

Histoire moderne ou Histoire contemporaine

26h CM et 39h TD

4 ECTS

Coefficient 0,4

Science connexe

Horaires variables

4 ECTS

Coefficient 0,4

Science connexe

Les étudiants peuvent choisir une science connexe parmi les propositions suivantes :

Histoire de l'art-Archéologie (=39h)

Sciences économiques (=26h)

Sciences sociales (=39h)

Philosophie (=26h)

Sociologie politique (=39h)

Relations Internationales (=39h).

Sport : choix entre une trentaine de sports différents par l'UEFAPS, informations accessibles au bureau C 0801, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h, ou sur le site sur <http://uefaps.univ-paris1.fr/>

(Attention : les sports sont pratiqués dans des locaux *ad hoc* qui peuvent être très éloignés du Centre PMF)

De l'inscription à la validation de l'année

Pour les aider à maîtriser au mieux l'environnement institutionnel, l'équipe pédagogique propose aux étudiants un *vade-mecum* circonstancié des étapes majeures de l'année universitaire et des règles et procédures qui les accompagnent. S'ils se donnent la peine de le lire attentivement, ils y trouveront la plupart des réponses à leurs éventuelles questions. Pour les points qui resteraient obscurs, ils pourront faire appel à leur responsable d'année ou au responsable de diplôme dont le rôle est aussi d'éclairer les arcanes du système universitaire.

Les inscriptions engagent pour l'ensemble de l'année des choix fondamentaux, quant à la façon dont les étudiants souhaitent valider leurs acquis, et quant aux matières qu'ils veulent choisir et au rythme hebdomadaire qu'ils préfèrent adopter.

Les modalités d'évaluation, très diverses, suivent un calendrier associant un rythme de travail hebdomadaire à des sessions semestrielles d'examens, temps forts de l'année mais dont la part reste néanmoins minoritaire dans l'évaluation. Les résultats de ces évaluations, dont le calcul est informatisé, sont toujours soumis à une validation par des jurys.

La validation de l'année ouvre de nouvelles perspectives : dans le cadre réglementaire, les étudiants peuvent poursuivre le cursus choisi ou opter pour des voies alternatives d'orientation.

Les inscriptions

L'**inscription administrative**, effectuée entre juillet et septembre, est valable pour l'ensemble de l'année universitaire. Grâce à l'acquittement des droits d'inscription, elle ouvre l'accès aux différents services de l'Université. Elle se matérialise par l'**obtention de la carte d'étudiant**.

L'**inscription pédagogique** complète l'inscription administrative. D'une part, elle permet aux étudiants de choisir, sous conditions, le **mode de contrôle des connaissances**, c'est-à-dire les modalités d'évaluation de la licence, soit en **contrôle continu** (CC) soit en **examen terminal** (ET). D'autre part, elle correspond aussi au moment où les étudiants choisissent les matières et les groupes de Travaux Dirigés auxquels ils veulent assister. Concrètement, elle se traduit par la **constitution de l'emploi du temps** hebdomadaire (voir l'exemple ci-dessous).

L'inscription pédagogique pour les deux semestres se fait par voie informatique (IP Web). La **session de connexion IP Web pour le 1^{er} semestre** est ouverte **début septembre** et **pour le 2nd semestre en novembre** (voir la procédure en page 5).

NB : Les étudiants optant pour le contrôle des connaissances par examen terminal devront procéder à leur inscription au secrétariat de géographie. Les règles des modes de contrôle des connaissances et les règles de constitution de l'emploi du temps sont présentées dans les encadrés de la page suivante.

Exemple d'emploi du temps pour le 1^{er} semestre de L1 géographie

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-9h		CM			
9h-9h30		Paysages et territoires	CM		
9h30-10h	CM		Découverte	CM	
10h-10h30	Histoire contemporaine		(horaire fictif)	Intro. à la géographie physique	
10h30-11h					
11h-11h30					
11h30-12h	CM				
12h-12h30	Culture générale	TD			
12h30-13h		Intro. à la géographie physique			
13h-13h30					
13h30-14h				TD	
14h-14h30	TD		TD	Méthodes de travail et TICE	TD
14h30-15h	Paysages et territoires		Langue (horaire fictif)		Initiation au diagnostic territorial
15h-15h30					
15h30-16h					
16h-16h30					
16h30-17h					
17h-17h30			TD		
17h30-18h			Histoire contemporaine		
18h-18h30					

Règles des modes de contrôle des connaissances

Les modes de contrôle des connaissances correspondent aux deux façons d'évaluer les connaissances dispensées dans les différentes matières. Le choix du mode de contrôle est réglementé : **le contrôle continu est le mode habituel de contrôle, l'examen terminal est dérogatoire, il n'est accepté qu'après accord du responsable d'année et sur présentation de justificatifs**. Par ailleurs, il est possible d'être inscrit en contrôle continu dans la majorité des matières, et en examen terminal seulement pour certaines d'entre elles. Enfin, il est rappelé que **certains enseignements doivent obligatoirement être suivis en contrôle continu**.

Dans le cadre du **contrôle continu des connaissances**, les étudiants sont évalués tout au long de chaque semestre par des exercices réalisés en TD. En conséquence, l'inscription en TD est nécessaire et **l'assiduité aux Travaux Dirigés est obligatoire**. En cas d'absence injustifiée aux trois premières séances d'un TD, l'inscription sera annulée par l'enseignant, ce qui entraîne une impossibilité de validation de la matière en question, et donc du diplôme.

Le mode de contrôle par **examen terminal** est **réservé uniquement aux étudiants salariés ou aux étudiants qui suivent un autre cursus en parallèle**. Il n'y a alors pas d'inscription en TD, ni d'obligation de présence en cours, mais les étudiants doivent néanmoins choisir les matières des deux semestres.

Après l'inscription pédagogique, le mode de contrôle des connaissances ne peut être modifié que sur présentation d'un justificatif, soit pour une indisponibilité liée à une activité professionnelle (les étudiants salariés doivent alors présenter leur contrat de travail spécifiant leurs heures et jours de travail), soit pour une impossibilité de présence du fait d'un chevauchement de TD. Tout changement doit être demandé au secrétariat, validé par celui-ci et signalé aux enseignants concernés, et doit impérativement intervenir **durant les deux premières semaines de chaque semestre. Passés ces délais, aucune modification ne sera effectuée**.

Rappel : les absences injustifiées en TD se traduisent par une annulation de l'inscription en contrôle continu, mais ne permettent en aucun cas le passage en examen terminal.

Règles de constitution de l'emploi du temps

Les étudiants inscrits en contrôle continu font eux-mêmes leur emploi du temps. Il est composé, pour les matières choisies, des plages horaires des Cours Magistraux et de celles des groupes de Travaux Dirigés. L'emploi du temps est constitué **en septembre pour le 1^{er} semestre et en novembre pour le 2nd semestre**.

Pour faire l'emploi du temps, il est nécessaire de s'appuyer sur la maquette des enseignements de l'année (présentée en page 3). Avant la validation de l'emploi du temps par voie informatique, il est recommandé de le réaliser sous format papier, en s'aidant de la fiche des horaires distribuée lors de la réunion de pré-rentrée, qui indique les heures de CM et les créneaux de TD de toutes les matières. Il est par ailleurs vivement conseillé d'étaler les plages horaires sur l'ensemble des heures et des jours disponibles, pour ménager des temps de respiration et permettre des moments de travail en bibliothèque, seul ou en groupe (voir l'exemple d'emploi du temps pour le 1^{er} semestre proposé à la page précédente).

Après l'inscription pédagogique, l'emploi du temps choisi ne peut être modifié que sur présentation d'un justificatif, soit pour une indisponibilité liée à une activité professionnelle (les étudiants salariés doivent alors présenter leur contrat de travail spécifiant leurs heures et jours de travail), soit pour une impossibilité de présence du fait d'un chevauchement de TD. Par ailleurs, ces changements ne sont possibles que sous réserve des places disponibles dans les groupes de TD souhaités. Tout changement de matière ou de TD doit être validé par le secrétariat et signalé aux enseignants concernés, et doit impérativement intervenir **durant les deux premières semaines de chaque semestre. Passés ces délais, aucune modification ne sera effectuée**.

Les modalités d'évaluation

Organisation des épreuves d'évaluation

Pour la majorité des étudiants, inscrits en **contrôle continu** des connaissances, l'évaluation des différentes matières se déroule, au cours de chaque semestre, **en deux temps. Des épreuves d'évaluation sont organisées dans le cadre des TD tout au long du semestre.** Elles sont décidées par l'enseignant en charge du TD, sont de nature diverse (orale : exposés par exemple, ou écrite : exercices en salle, dossiers à rendre...) et en nombre variable. **Un examen semestriel (dit « partiel ») est organisé en fin de semestre** pendant la session d'examens, sous forme écrite et/ou orale. Dans ce cas, la note de partiel correspond à la moitié de la note de la matière concernée, les notes obtenues en TD comptent pour l'autre moitié.

Toutefois, il est rappelé que certaines matières sont évaluées exclusivement dans le cadre des TD (par exemple l'enseignement de *Langue*), d'autres sont évaluées exclusivement dans le cadre de l'examen semestriel (par exemple *Culture Générale* au 1^{er} semestre).

Pour les étudiants inscrits en **examen terminal**, l'évaluation des connaissances se fait sur la base des bibliographies correspondant à chaque matière et sur les contenus des CM et des TD. **Un examen unique pour chaque matière est organisé en fin de semestre** pendant la session d'examens, il peut correspondre à une épreuve écrite et/ou orale.

Environ un mois avant chaque session, **les dates des examens semestriels pour chaque matière concernée sont envoyées aux étudiants sur leur courriel @etu.univ-paris1.fr ; ce courriel tient lieu de convocation.** Aucune convocation ne sera envoyée par voie postale.

Calendrier de l'année universitaire et des sessions d'examens semestriels

Rentrée universitaire : lundi 18 septembre 2017

1^{er} semestre (13 semaines) : du lundi 18 septembre au samedi 28 octobre 2017
du lundi 06 novembre au samedi 23 décembre 2017

1^{ère} session d'examens du 1^{er} semestre : du lundi 08 janvier au samedi 20 janvier 2018

2nd semestre (12 semaines) : du lundi 22 janvier au samedi 24 février 2018
du lundi 05 mars au samedi 21 avril 2018

1^{ère} session d'examens du 2nd semestre : du mercredi 02 mai au samedi 19 mai 2018

En cas d'échec ou d'absence à ces premières sessions d'examens :

Semaine de **soutien pédagogique** : du vendredi 08 juin au jeudi 14 juin 2018

2^{ème} session d'examens pour les 2 semestres : du vendredi 15 juin au samedi 07 juillet 2018

Vacances universitaires

Toussaint : du samedi 28 octobre 2017 au soir au lundi 06 novembre 2017 au matin

Noël : du samedi 23 décembre 2017 au soir au lundi 08 janvier 2018 au matin

Printemps : du samedi 24 février 2018 au soir au lundi 05 mars 2018 au matin

Pâques : du samedi 21 avril 2018 au soir au mercredi 02 mai 2018 au matin

Réglementation des examens semestriels

La plupart des examens se tiennent dans les amphithéâtres au rez-de-chaussée du Centre PMF. La durée de chaque examen est spécifique à la matière concernée et décidée par l'équipe pédagogique. Les étudiants sont informés de la durée des épreuves par les enseignants. **Les étudiants doivent se présenter un quart d'heure avant le début de l'épreuve et être munis de leur carte d'étudiant** de l'Université Paris 1, et doivent respecter la place qui leur a été attribuée (la liste est affichée à l'entrée de l'amphithéâtre). **Ils doivent obligatoirement émarger avant de rendre leur copie d'examen.** Les sorties en cours d'épreuve ne sont autorisées qu'une heure après le début de l'examen. D'autres dispositions peuvent être mises en place par les enseignants : elles devront être respectées au même titre que celles indiquées ci-dessus. Les étudiants en situation de handicap, permanente ou temporaire, peuvent bénéficier de 30% de temps supplémentaire pour mener à bien leurs examens. Ils doivent pour cela contacter le Service de Médecine Préventive, Bureau A 0402, 01-44-07-89-50, siumpps@univ-paris1.fr, se signaler au secrétariat, et informer leur responsable d'année.

Bonifications

Les étudiants ont la possibilité d'obtenir des points supplémentaires en pratiquant des activités culturelles ou sportives. Les notes obtenues dans ces activités dites « à bonus » ne peuvent en aucun cas les pénaliser. **Les points de bonus sont affectés directement à la moyenne finale de chaque semestre** ; ils n'interviennent pas dans le calcul de cette moyenne mais s'y ajoutent **dans la limite d'une majoration maximale de 0,5/20.**

Calcul des résultats des évaluations

A la fin de chaque session d'examens, les notes finales de chaque matière sont saisies dans le logiciel APOGEE qui calcule les moyennes semestrielles et annuelles selon les coefficients des matières et des UE en intégrant des règles strictes de compensation. La compensation correspond à un mode de calcul de la moyenne générale de l'année, tenant compte des coefficients, où des moyennes inférieures à 10/20 sont compensées par des moyennes supérieures à 10/20. **Il y a trois niveaux hiérarchisés de compensation**, intra-UE, inter-UE et inter-semestres (voir l'encadré page suivante).

Il n'existe pas de note ni de moyenne éliminatoire, que ce soit pour les matières, les UE ou les semestres. En revanche, **l'absence totale ou partielle de note pour une matière donnée implique la mention « défaillant »** pour la matière concernée, donc pour l'UE à laquelle elle appartient, donc pour le semestre dont elle dépend, et donc pour l'année ; **elle empêche de ce fait toute compensation, à quelque niveau que ce soit, et donc l'obtention du diplôme.**

Validation des résultats des évaluations

Les résultats sont validés à la fin de chaque session d'examens par un jury composé des responsables de diplôme et d'année. Seuls les résultats validés après la délibération de ce jury ont une valeur officielle. Ils ne peuvent en aucun cas être modifiés après cette délibération.

Tout jury est souverain ; il est donc libre d'attribuer - ou pas - des points supplémentaires de façon exceptionnelle. Ces points de jury peuvent être affectés à la moyenne générale de l'année, ou à la moyenne d'un semestre, ou à la moyenne d'une UE, ce qui permet aux moyennes retenues d'être portées à 10/20. Ces points peuvent aussi être affectés à une moyenne annuelle supérieure à 10/20 pour attribuer une mention.

Les résultats peuvent être consultés à la fin de chaque session, pendant une période donnée, sur <http://resultat.univ-paris1.fr/>. Toutefois, aucun de ces résultats n'a de valeur officielle. **Les résultats officiels, validés par le jury, apparaissent sur le relevé de notes.** Seul document officiel, il est **délivré par le secrétariat** de géographie où les étudiants doivent venir le retirer ; aucun envoi de relevé de notes ne sera effectué. Par ailleurs, il appartient aux étudiants de vérifier que tous les éléments qu'ils pensent avoir obtenus sont mentionnés sur leur relevé de notes : **en cas d'erreur ou d'omission, le délai de recours est de deux mois.** Ils doivent en aviser le secrétariat et/ou leur responsable d'année.

Règles de la compensation

La compensation intra-UE

Au sein d'une Unité d'Enseignement, les matières coefficientées se compensent entre elles. Par exemple, pour une UE composée de deux matières chacune de coefficient 0,5, une note de 08/20 à l'une des deux matières est compensée par une note de 12/20 à l'autre ; la moyenne coefficientée de l'UE s'établit alors à 10/20 et l'UE est donc validée. En ce cas, la matière avec la note de 08/20 ne devra pas être repassée en 2^{ème} session.

Quand elles sont supérieures ou égales à 10/20, les notes des différentes matières sont toujours capitalisées d'une session à l'autre et d'une année à l'autre. En revanche, **les matières avec une note inférieure à 10/20 et qui n'ont pas été compensées doivent obligatoirement être repassées en 2^{ème} session.**

Rappel : **Une absence totale de note pour une matière donnée implique la mention « défaillant » et empêche toute compensation** pour le calcul de la moyenne coefficientée de l'UE qui apparaît elle-même avec la mention « défaillant ».

La compensation inter-UE

Au sein d'un semestre, les Unités d'Enseignement coefficientées se compensent entre elles. Par exemple, pour un semestre composé de quatre UE coefficientées, les moyennes de 10/20 à l'UE1 (coeff 1), 08/20 à l'UE2 (coeff 0,8), 10/20 à l'UE3 (coeff 0,4) et 12/20 à l'UE4 (coeff 0,8) permettent d'établir la moyenne du semestre à 10/20 : le semestre est donc validé. En ce cas, aucune des matières composant l'UE2 ne devra être repassée en 2^{ème} session, quelles que soient les notes des matières en question.

Quand elles sont supérieures ou égales à 10/20, les moyennes des différentes UE sont toujours capitalisées d'une session à l'autre et d'une année à l'autre. En revanche, **les UE d'une moyenne inférieure à 10/20 et qui n'ont pas été compensées nécessitent de repasser obligatoirement en 2^{ème} session les matières qui les composent et dont la note est inférieure à 10/20.**

Rappel : **Une UE avec la mention « défaillant »** (du fait d'une absence totale de note à l'une des matières qui la composent) **empêche toute compensation** pour le calcul de la moyenne du semestre qui apparaît lui-même avec la mention « défaillant ».

La compensation inter-semestres

Au sein d'une année, les deux semestres se compensent entre eux. La moyenne générale de l'année correspond à la moyenne arithmétique des deux moyennes semestrielles **pour une même année de formation, même si l'année universitaire n'est pas la même.** Par exemple, pour une moyenne de 09,5/20 au 1^{er} semestre et de 10,5/20 au 2nd semestre, la moyenne générale de l'année est de 10/20 et l'année est donc validée. En ce cas, aucune des matières et UE composant le 1^{er} semestre ne devra être repassée en 2^{ème} session.

Quand elles sont supérieures ou égales à 10/20, les moyennes semestrielles sont toujours capitalisées d'une session à l'autre et d'une année à l'autre. En revanche, **un semestre d'une moyenne inférieure à 10/20 et qui n'a pas été compensé nécessite de repasser obligatoirement en 2^{ème} session les matières des UE non validées dont la note est inférieure à 10/20.**

Rappel : **Un semestre avec la mention « défaillant »** (du fait d'une absence totale de note à l'une des matières et UE le constituant) **empêche toute compensation** pour le calcul de la moyenne de l'année qui apparaît elle-même avec la mention « défaillant ».

La validation de la 1^{ère} année et l'inscription en 2^{ème} année

Rappel sur le format du diplôme de licence : le cycle de licence comporte trois années. Les deux premières années sont validées par un diplôme intermédiaire, le DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales). La 3^{ème} année est validée par le diplôme de Licence. **Aucun passage en 3^{ème} année de licence n'est possible tant que la L1 n'a pas été validée.**

Si la L1 est validée, les étudiants ont accès de droit à la L2 de la même formation. Le passage en 2^{ème} année restant un choix, **ils doivent se réinscrire eux-mêmes pour l'année universitaire suivante**, par voie informatique, en se connectant avec leur code personnel sur <http://reins.univ-paris1.fr/>.

Si aucun des deux semestres de L1 n'est validé à la fin de la 2^{ème} session d'examens, **les étudiants sont dits « ajournés » ; ils ont toutefois la possibilité de redoubler.** Le redoublement restant un choix, **ils doivent se réinscrire eux-mêmes à une nouvelle 1^{ère} année pour l'année universitaire suivante**, par voie informatique, en se connectant avec leur code personnel sur <http://reins.univ-paris1.fr/>.

Si un seul des deux semestres de L1 est validé à la fin de la 2^{ème} session d'examens, **les étudiants ont la possibilité d'intégrer la L2 de la même formation avec le statut d'AJAC** (ajourné, autorisé à composer). Le passage en 2^{ème} année restant un choix, **ils doivent se réinscrire eux-mêmes à une nouvelle 1^{ère} année ET en 2^{ème} année pour l'année universitaire suivante**, par voie informatique, en se connectant avec leur code personnel sur <http://reins.univ-paris1.fr/>. Les étudiants AJAC sont par ailleurs tenus de **signaler impérativement leur situation au secrétariat**. Bien qu'ils soient inscrits en 2^{ème} année, **la validation du semestre manquant de 1^{ère} année doit être leur priorité, aucun passage en 3^{ème} année de licence n'étant possible tant que la 1^{ère} année n'a pas été validée.**

Tout étudiant peut demander une réorientation vers une autre formation à l'issue du 1^{er} semestre de licence. Dans chaque formation sollicitée, une commission de réorientation, composée des responsables de diplôme et d'année, du responsable administratif, d'un représentant du SCUIO, de représentants des étudiants, examine les demandes d'entrée et se prononce sur les matières pouvant être validées et sur les obligations d'études dans le cadre du nouveau cursus.

En fin de L1, des réorientations sont parfois possibles en usant des passerelles prévues pour l'accès aux différentes formations.

Les étudiants qui changent de filière au sein de l'Université Paris 1 conservent les UE et les matières capitalisées qu'ils ont validées, lorsque celles-ci figurent au programme du cursus sollicité, avec le même régime de contrôle des connaissances.

Les étudiants qui souhaitent se réorienter sont tenus d'en aviser au préalable leur responsable d'année.

La vie universitaire

L'Université ne se résume pas à la sphère des enseignements et à l'obtention de diplômes. C'est aussi un lieu de vie et d'échanges. De nombreuses institutions et organisations situées dans les locaux du Centre PMF proposent ainsi des services qui encadrent la vie des étudiants, favorisent leur intégration, leur viennent en aide ou leur ouvrent de nouvelles perspectives.

L'architecture du Centre PMF comporte 3 tours nommées A, B et C, desservies par trois séries d'ascenseurs permettant d'accéder à des niveaux d'étages spécifiques :

Ascenseurs verts : du 4^{ème} au 9^{ème} étage (pour les tours A-B-C)

Ascenseurs jaunes : du 9^{ème} au 16^{ème} étage (pour les tours B-C)

Ascenseurs rouges : du 16^{ème} au 22^{ème} étage (pour la tour C)

Des correspondances entre les niveaux sont possibles aux 9^{ème} et 16^{ème} étages.

*La numérotation des innombrables bureaux et salles suit une implacable logique : une lettre pour la tour, suivie de quatre chiffres, les deux premiers pour le numéro de l'étage, les deux autres pour le numéro de la salle elle-même : par exemple **C 12 01** = tour **C** – **12^{ème}** étage – salle **01**.*

Les lieux de travail

En plus des locaux destinés aux enseignements (amphithéâtres du rez-de-chaussée pour les CM, notés par les lettres H, I, J, K, L, N ; salles du 12^{ème} - tour C dévolues aux TD de géographie ; et salle informatique C 0705), deux espaces majeurs de travail sont ouverts aux étudiants : la bibliothèque universitaire et la cartothèque de géographie.

Bibliothèque - Service commun de la documentation

La bibliothèque du **5^{ème} étage** est **accessible** à tous les étudiants disposant d'une inscription administrative à l'Université Paris 1. En dehors des vacances universitaires, elle est ouverte **du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h** d'octobre à la mi-juin. De la mi-juin à fin septembre, les horaires sont réduits de 9h à 18h du lundi au vendredi.

Elle présente de **vastes collections** correspondant aux disciplines enseignées au Centre PMF et offre des **services variés** : salles de lecture (ouvertes le lundi de 12h à 19h, le samedi de 9h à 13h, les autres jours de 9h à 19h), service de prêt à domicile (aux mêmes horaires, mais qui ferme un quart d'heure plus tôt), photocopieurs en libre service, tutorat documentaire, formations à la méthodologie documentaire et un catalogue accessible sur <http://catalogue.univ-paris1.fr/>.

La bibliothèque propose aussi une **documentation électronique** : de nombreux postes d'accès aux ressources électroniques y sont disponibles, avec possibilité d'imprimer des documents ou de les copier sur clé USB. Les étudiants peuvent s'adresser aux bureaux de renseignements pour les recherches et informations complémentaires ou consulter le site <http://bib.univ-paris1.fr/>.

Cartothèque de géographie

La cartothèque de géographie est située au 12^{ème} étage, en **salle C 1208**. Elle offre une collection de 14 000 cartes de tous types (topographiques, géologiques...) et à différentes échelles (1/25 000, 1/50 000, 1/100 000), principalement de France mais aussi d'autres régions du monde. Elle propose également des atlas et une importante collection de fascicules de l'INSEE (Recensement Général de la Population notamment). Tous ces documents sont utilisés dans le cadre des TD de géographie et sont un des supports majeurs pour les travaux demandés par les enseignants dans le cadre des évaluations.

L'**inscription** à la cartothèque est **gratuite** sur simple présentation de la carte d'étudiant de Paris 1. Cette inscription est nécessaire pour pouvoir emprunter des cartes (3 pour une semaine, avec possibilité de prolongation sur demande). Deux ordinateurs, disposant de logiciels de cartographie et d'un accès internet, sont par ailleurs à la disposition des étudiants pour faire des recherches documentaires et consulter leur messagerie électronique. En dehors des vacances universitaires, la cartothèque est en **accès libre, du lundi au vendredi de 9h à 17h** (horaires réduits entre juin et septembre).

La richesse documentaire et les facilités d'accès de la cartothèque en font un des lieux de travail et de rencontre privilégiés de tous les étudiants de géographie.

Les services universitaires

Service de la vie étudiante

Ce service général propose des informations pédagogiques, sociales, associatives et culturelles et oriente les étudiants vers les services correspondant à leurs demandes.

Centre PMF, bureaux C 0902 et C 0903, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 01-44-07-86-30

<http://www.univ-paris1.fr/etudiant/>

sve@univ-paris1.fr

CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)

Ce service est chargé principalement de l'aide sociale, de l'accueil des étudiants étrangers, du logement étudiant, de la restauration universitaire et de la vie culturelle étudiante.

Centre PMF, bureau B 1101, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 01-44-07-88-33

<http://www.crous-paris1.fr/>

bourses@univ-paris1.fr

SCUIO (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation)

Ce service accueille les étudiants pour les aider à élaborer leur projet de formation. Il met à leur disposition, en libre accès, une documentation présentant les formations, les métiers, l'insertion professionnelle et la vie étudiante.

Centre PMF, bureau C 0901, du mardi au vendredi de 9h30 à 17h

Tél. : 01-44-07-88-56, du lundi au vendredi de 14h à 17h

<http://www.univ-paris1.fr/administration/scuio/>

scuio@univ-paris1.fr

Département des langues (SGEL)

Ce service dispense les enseignements de langues. Il permet aux étudiants de s'auto-évaluer grâce à un test de niveau auto-corrigé qui les aide à choisir le niveau de langue adéquat.

Centre PMF, bureau A 0706, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 01-44-07-88-19

<http://www.univ-paris1.fr/ufr/sgel/>

UEFAPS (Unité d'Enseignement et de Formation des Activités Physiques et Sportives)

Le service des sports propose une grande variété d'activités physiques et sportives relevant de domaines variés : activités aquatiques – activités physiques artistiques – sports de combat – sports de raquette – sports collectifs – activités physiques de pleine nature – activités physiques d'entretien et de développement de la personne. Pour choisir une activité, les étudiants doivent suivre la procédure indiquée sur le site, via l'application RESERVASPORT. Les étudiants athlètes de haut niveau (AHN) et les étudiants pratiquant en club (EPC) sont invités à prendre contact avec le service des sports.

Centre PMF, bureau C 0801, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 01-44-07-88-96

<http://uefaps.univ-paris1.fr/>

<http://ent.univ-paris1.fr/reservasport/>

Service de santé

Le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) est notamment chargé des dossiers de demande de « tiers temps » pour raison médicale déposés par les étudiants. Il abrite l'infirmerie, composée d'une infirmière, de trois médecins et de deux psychologues.

Centre PMF, bureau A 0402, du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tél. siumpss : 01-44-07-89-50

Tél. infirmerie : 01-44-07-89-31

siumpss@univ-paris1.fr

Les syndicats et associations d'étudiants

Les syndicats d'étudiants

Plusieurs syndicats sont présents à l'Université Paris 1. Représentant différentes obédiences politiques, ils permettent aux étudiants de participer, à tous les niveaux hiérarchiques, au fonctionnement de l'institution universitaire. Des représentants des étudiants sont ainsi membres du CFVU (Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire) et d'autres sont élus dans les Conseils de gestion de chacune des UFR. En géographie, le Conseil d'UFR compte 14 membres, dont 5 élus étudiants. Les principaux syndicats sont accessibles dans les locaux du Centre PMF.

FSE (Fédération Syndicale Etudiante)

Centre PMF, bureau B 0902

fse.plp4@gmail.com - <http://www.luttes-etudiantes.com/fse/>

UNEF (Union Nationale des Etudiants de France)

Centre PMF, bureau B 0905

unef.paris1@free.fr - <http://www.unef.fr/>

Union syndicale SUD (Solidaire Unitaire Démocratique)

paris1@sud-etudiant.org - <http://www.sud-etudiant.org/>

MET (Mouvement des étudiants)

<http://www.mouvementdesetudiants.fr/>

Les associations d'étudiants de géographie

Les étudiants de géographie de l'Université Paris 1 ont fondé des associations qui participent activement, chacune dans des registres différents, à la vie de l'UFR de géographie et contribuent à son dynamisme et à sa convivialité.

Arrimage

Cette association, d'envergure nationale, fondée en 1996, a pour but de réfléchir sur la place et le rôle de l'image dans l'approche et l'analyse des territoires et des sociétés, de promouvoir et de diffuser les travaux réalisés par les membres de l'association et d'organiser le festival annuel « Territoires en images ».

<http://www.arrimageasso.wordpress.com/>

Oekoumène

Fondée en 2001 par des étudiants de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, son rôle premier est de favoriser la rencontre entre les étudiant(e)s et d'animer la vie étudiante tout au long de l'année. L'Oekoumène défend aussi l'intérêt des étudiants en Conseil d'UFR. Suivez l'Oekoumène sur Facebook « Oekoumène Sorbonne » et Twitter.

loekoumene@gmail.com – <http://www.oekoumenesorbonne.fr/>

Ville inventive

Créée en 2010, cette association des géographes de Paris 1 propose une première approche du monde professionnel aux étudiants grâce à des formations et des événements à caractère professionnel. Elle bénéficie du label pépinière junior-entreprise car elle propose aussi des missions rémunérées, commandées par des collectivités locales et des entreprises, qui valorisent les compétences acquises dans les différentes formations de Paris 1 (aménagement, environnement, géopolitique) ainsi que la maîtrise de la cartographie et de ses outils. Elle organise chaque année un salon des métiers de la géographie qui présente les nombreux débouchés des formations proposées au sein de l'UFR de Géographie.

contact@villeinventive.com - <http://www.villeinventive.com/>

Les événements *alter*-géographiques

Au sein de l'Université Paris 1 ou hors les murs se déroulent, avec des périodicités variables, des manifestations de diverses natures dont l'intérêt géographique justifie la fréquentation. Les étudiants sont vivement invités à y prendre part, pour faire de la géographie autrement et/ou ailleurs que dans le cadre académique de l'Université. C'est pour eux une occasion de rencontrer d'autres géographes, enseignants ou étudiants, d'autres scientifiques ou des professionnels et plus largement d'ouvrir leurs horizons. Enfin, pour les événements organisés dans l'UFR de géographie, c'est aussi une opportunité pour fréquenter l'Institut de géographie où se déroulent la 3^{ème} année de licence et les Masters (191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris).

Indoor

Festival « Territoires en images »

Organisé par l'association *Arrimage* depuis 1996, « Territoires en images » est un festival annuel, en accès libre, qui se tient à la fin du mois de mars à l'Institut de Géographie. Ce festival offre pendant deux jours des projections de films documentaires et une exposition photographique sur un thème différent chaque année. Deux jurys composés d'enseignants, de professionnels de l'image et d'étudiants sélectionnent les photographies et les films, dont les meilleurs sont primés. C'est aussi un lieu de rencontres et de discussions, notamment avec les réalisateurs. Le public a par ailleurs la possibilité de participer à un vote pour primer la meilleure photo. Les étudiants sont non seulement invités à assister au festival, mais ils peuvent aussi concourir en envoyant leurs productions iconographiques à l'association *Arrimage*. Les renseignements sont disponibles sur le site de l'association, ou directement auprès de la responsable de l'Atelier Géo-vidéo du Centre PMF, salle C 1206.

Outdoor

Festival International de Géographie

Fondé en 1990, le FIG se tient à Saint-Dié-des-Vosges. Festival grand public où la géographie et les géographes sont à l'honneur, il offre une très grande variété de manifestations (débats, tables rondes, expositions, cafés géographiques, conférences, salons - du livre, de la gastronomie et géomatique). Pendant trois jours, du vendredi au dimanche, vers le début du mois d'octobre, il est l'occasion de passer un week-end festif dans un environnement géographique « total look ».

<http://fig-st-die.education.fr/>

« Cafés géographiques »

Les « cafés géographiques » sont des débats ouverts à tout public. Des spécialistes du thème à l'ordre du jour, géographes, mais aussi scientifiques de diverses disciplines et acteurs de la vie publique, proposent de courtes interventions avant de lancer la discussion, en général sur des questions d'actualité éditoriale ou disciplinaire. Le contexte convivial permet de poser facilement des questions et de manifester son point de vue sans le cadre formel du monde universitaire. Les cafés géographiques peuvent être appréhendés comme un complément du cursus de licence de géographie. Organisés par l'association des *Cafés Géographiques*, ils se tiennent au Café de Flore (172, bld Saint-Germain, 75006 Paris), le mardi à partir de 19h30, à peu près une fois par mois. Les thèmes prévus pour l'année sont accessibles sur le site de l'association, ainsi que les comptes rendus des débats qui ont lieu depuis 1998.

<http://www.cafe-geo.net/>

« Cafés géopolitiques »

Sur le même principe que les « cafés géographiques », les « cafés géopolitiques » se consacrent plus particulièrement à des questions internationales et à la dimension territoriale du pouvoir, aussi bien au niveau local qu'à des échelles plus petites. Organisés par l'Institut Français de Géopolitique, ils ont lieu au Snax Kfé (182, rue Saint-Martin, 75003 Paris) en général le lundi de 19h à 21h une fois par mois. Les informations sur le programme de l'année à venir sont disponibles sur le site de l'Institut Français de Géopolitique.

<http://www.geopolitique.net/index/francais/cafe/>

Table des matières

	page
<i>Le mot du directeur</i>	1
Réussir en licence – Encadrement pédagogique du cursus de géographie	2
<i>Charte de l'étudiant de licence de géographie</i>	2
Structure de la 1 ^{ère} année de licence de géographie	3
<i>Maquette de la 1^{ère} année de licence de géographie</i>	3
Supports et formations numériques	4
L'environnement numérique de travail (ENT)	4
La messagerie personnelle @etu.univ-paris1.fr	4
<i>Procédure d'activation de la messagerie @etu.univ-paris1.fr</i>	4
L'inscription pédagogique numérique (IP Web)	4
<i>Procédure d'inscription pédagogique IP Web</i>	5
Le Certificat Informatique et Internet (C2i)	5
Les Espaces Pédagogiques Interactifs (EPI)	5
Descriptifs des enseignements du 1 ^{er} semestre	6
Descriptifs des enseignements du 2 nd semestre	10
De l'inscription à la validation de l'année	14
Les inscriptions	14
<i>Exemple d'emploi du temps pour le 1^{er} semestre de L1 géographie</i>	14
<i>Règles des modes de contrôle des connaissances</i>	15
<i>Règles de constitution de l'emploi du temps</i>	15
Les modalités d'évaluations	16
<i>Calendrier de l'année universitaire et des sessions d'examens semestriels</i>	16
<i>Règles de la compensation</i>	18
La validation de la 1 ^{ère} année et l'inscription en 2 ^{ème} année	19
La vie universitaire	20
Les lieux de travail	20
Les services universitaires	21
Les syndicats et associations d'étudiants	22
Les événements <i>alter</i> -géographiques	23